

Examen d'entrée aux CRFPA / session 2012

Épreuve écrite à caractère pratique : **DROIT COMMUNAUTAIRE ET EUROPÉEN**

Durée de l'épreuve : 3 heures - Épreuve à option parmi 11 matières

Documents autorisés : le traité sur l'Union européenne (TUE) et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)

Sujet : les candidats traiteront les deux cas pratiques ci-dessous

I - Le cas « Eric Trotter »

1) Eric Trotter, jeune français de 22 ans, vient de passer deux ans aux Pays-Bas, où il a suivi des études de droit. Il a appris que le gouvernement néerlandais finançait les études à l'étranger de certains étudiants ne disposant pas de ressources suffisantes et ayant atteint un certain niveau d'études et a postulé pour bénéficier de cette aide. Or sa demande a été rejetée, alors qu'il remplissait les deux critères précédemment mentionnés, au motif que la loi néerlandaise subordonne le bénéfice de l'aide à une résidence d'au moins trois ans aux Pays-Bas au cours des six années précédant la demande.

Fort déçu, Eric Trotter décide de contester cette décision, qu'il juge contraire au droit de l'Union. Il vous consulte en vue de mener une action en justice. Quels arguments vous paraissent justifier l'action et permettent, selon vous, d'envisager son succès ? **(4,5 pts)**

2) La grande amie d'Eric, Barbara Globalsky, de nationalité polonaise, risque, quant à elle, de ne pas pouvoir poursuivre ses études aux Pays-Bas, en raison d'une procédure d'éloignement dont elle a fait l'objet. Barbara est arrivée dans ce pays avec ses parents en 2005 et elle y a toujours vécu depuis. Au mois de juin dernier, elle a fait l'objet de poursuites pénales pour avoir organisé, avec l'association qu'elle dirige, la diffusion sur le campus de l'université de tracts xénophobes critiquant, notamment, les quotas d'étudiants appartenant aux minorités, mis en place dans le cadre de la politique de l'université en faveur de la diversité.

Eric Trotter souhaiterait savoir si la décision d'éloignement prise contre Barbara peut être contestée sur le fondement du droit de l'Union européenne. **(4,5 pts)**

II - Le cas « société BIX »

La société BIX est établie en Espagne. Elle y est titulaire d'une concession pour organiser certains jeux de hasard dans ce pays et propose ces services dans plusieurs établissements situés dans ce même État membre.

1) En janvier 2012, BIX a demandé à être autorisée à faire de la publicité en France pour ses établissements de jeux situés en Espagne, notamment pour des casinos. Au mois de juin dernier, ses demandes ont été rejetées par l'administration au motif qu'elle n'avait pas prouvé que les dispositions légales espagnoles en matière de jeux de hasard assuraient un niveau de protection des joueurs comparable à celui prévu en France, alors que la satisfaction d'une telle condition est nécessaire en vertu de la réglementation française pour que les autorisations demandées puissent être octroyées.

La société BIX vous consulte pour savoir si ces décisions de refus constituent une violation du droit à la libre prestation des services dont elle prétend bénéficier en vertu du droit de l'Union.

(4,5 pts)

2) BIX souhaite également développer des activités sur le territoire français, en offrant aux consommateurs français d'accéder à des jeux en ligne, à partir de ses serveurs situés en Espagne et en France. La loi française s'y oppose car, pour des motifs d'ordre public, toute activité de jeux de hasard à but lucratif sur le territoire français est subordonnée à l'existence d'une société établie sur le territoire, disposant d'une licence. A défaut, des sanctions pénales sévères sont prévues.

La société BIX estime que ces dispositions du droit français contreviennent au droit de l'Union et ne peuvent, par conséquent, lui être opposées. Vous lui indiquerez sur quel(s) fondement(s) une telle contestation serait possible, quel raisonnement devrait être mis en œuvre par le juge saisi et quelle devrait être, selon vous, la décision. **(4,5 pts)**

3) BIX voudrait obtenir une décision de la Cour de Justice concernant son affaire. Cela est-il possible, selon vous ? Comment procéder ? **(2 pts)**